

DIRECTIVES DE COMPÉTITION

Qualification Provinciale GAF

10 au 12 avril 2026

GYMNASTIQUE
QUÉBEC



COMITÉ
ORGANISATEUR



LIEU

COMPLEXE MULTISPORT PROMUTUEL

605 Notre-Dame Est, Victoriaville, QC, G6P 6Y9.

- [Lien Google Map](#)
- *Le stationnement principal est situé au 59 boulevard Labbé sud. À noter que le vendredi, le stationnement sera accessible seulement à partir de 17h. Plus de détails vous seront fournis dans les semaines précédant l'évènement.*

SERVICES AUX
PARTICIPANTS

(Athlètes, Spectateurs
et Entraîneurs)

HÉBERGEMENT

Veillez noter qu'il y a plusieurs évènements dans la ville pendant cette fin de semaine. C'est pour cette raison que le choix d'hébergement est très limité.

Auberge Hélène

39 boul Arthabaska Est
Victoriaville, QC, G6T 0S6
819-758-5806 / [Site web](#)

Lors de la réservation, vous devez mentionner que c'est pour la Qualification Provinciale avec le club de gymnastique des Bois-Francs.

Si aucune place n'est disponible à l'Auberge Hélène, les sites web suivants sont suggérés pour effectuer votre recherche d'hébergement :

- [Tourisme Région Victoriaville](#)
- [Tourisme Centre-du-Québec](#)

SERVICE MÉDICAL

Un service médical (physiothérapeute ou thérapeute sportif) sera offert sur le plateau de compétition.

FRAIS D'ADMISSION DES SPECTATEURS

1 jour	Forfait 3 jours
24,00 \$ / Adulte (13-65 ans)	40,00 \$ / Adulte (13-65 ans)
14,00 \$ / Aîné (66 ans et +)	20,00 \$ / Aîné (66 ans et +)
14,00 \$ / Enfant (6 à 12 ans)	20,00 \$ / Enfant (6 à 12 ans)
Gratuit / bambin (0 à 5 ans)	Gratuit / bambin (0 à 5 ans)

Une billetterie en ligne sera disponible. À la porte, il sera possible de payer en argent comptant seulement.

SERVICES AUX PARTICIPANTS

(Athlètes, Spectateurs et Entraîneurs)

SERVICE MÉDICAL

Un service médical (physiothérapeute ou thérapeute sportif) sera offert sur le plateau de compétition.

AUTRES INFORMATIONS

- Une petite cantine sera offerte pour les spectateurs (brevages et collations).
- Il y aura possiblement un ou quelques kiosques souvenir.

ANNULATION

Se référer à la section **6.13** et **6.13.2** du **Cahier des charges**, disponible sur le site web de Gymnastique Québec (www.gymqc.ca).

6.13.2 FINALITÉS

Les demandes de remboursement doivent être effectuées telles que mentionnées ci-haut. Les délais pour effectuer les demandes sont spécifiques à chaque événement. Les dates limites de demandes de remboursement sont établies selon les règles suivantes :

- Qualification Provinciale, Championnats Québécois et Coupe Provinciale
 - Pour une demande de remboursement avec une pièce justificative datant de plus de 48 heures précédant le premier jour de compétition : La demande doit être envoyée au plus tard 48 heures avant le premier jour de compétition de l'événement, toutes catégories et disciplines confondues.
 - Pour une demande de remboursement avec une pièce justificative datant de moins de 48 heures précédant le premier jour de compétition: La demande doit être envoyée au plus tard 24 heures avant le premier jour de compétition de l'événement, toutes catégories et disciplines confondues.

NOUVEAUTÉ : Pour obtenir un remboursement, un club doit compléter le formulaire Activity Messenger prévu à cet effet : [Demande de remboursement](#). Une fois soumis, le formulaire sera envoyé automatiquement au comité organisateur et à GYMQC. Les pièces jointes déposées dans ce formulaire seront accessibles par le personnel de GYMQC seulement.